



Louer un appartement sans l'avoir visité

Par **Mymy100**, le **18/08/2010** à **09:47**

Bonjour,

J'ai trouvé un studio meublé que je souhaiterai louer. Or celui-ci se trouve être dans une ville à 800 km de là ou j'habite actuellement.

L'agence immobilière qui détient ce bien, m'a tout d'abord dis qu'une personne que je connaissais dans cette ville ou je souhaite louer le studio pourrait le visiter à ma place et qu'ensuite je pourrais louer.

Seulement ils m'ont rappelé pour me dire qu'en fait je dois le visiter en personne pour pouvoir le louer.

En effet, d'après eux, ils ont eu trop de soucis de gens qui n'avaient pas visité et qui étaient déçu du bien au moment d'aménager.

Cependant j'ai vu des photos et vidéos de cet appartement et en plus j'ai déjà été cliente chez eux l'année dernière.

Puis-je exiger d'eux de me louer le studio même si je ne l'ai pas visité? Car je ne peux me permettre de faire une aller/retour de 800km juste pour une "formalité".

Merci d'avance pour votre réponse et bonne journée!

Par **fif64**, le **18/08/2010** à **09:52**

Vous ne pouvez rien exiger, vu que le propriétaire (ou le mandataire) peut choisir ses clients. Maintenant vous pouvez négocier avec eux, en disant que l'année dernière vous avez été une bonne locataire, pas de soucis, etc, et que vous avez recueilli beaucoup d'informations sur l'appartement et que vous n'avez pas choisi à la légère.